



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité doit être jointe au budget primitif. Ce document doit permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles capables de les éclairer sur les enjeux de l'exercice budgétaire à venir.

D'autre part, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à ces obligations pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2017, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif de la commune retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il est présenté en deux sections : fonctionnement et investissement. La première regroupe tous les crédits nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale pour assurer les services au public, la seconde comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le projet de budget 2017 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil municipal le 25 janvier 2017 et établi avec la volonté :

- d'anticiper la baisse des dotations ;
- de maintenir les services publics de proximité et de qualité à tarifs constants ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- de soutenir l'investissement et d'améliorer le cadre de vie desournonnais ;
- de contenir notre dette.

Le budget primitif 2017 de la ville de Cournon-d'Auvergne est présenté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016, le compte administratif n'ayant pas encore été voté.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La construction du budget 2017 s'est opérée en tenant compte de contraintes fortes.

Pour ce qui concerne le contexte national, la poursuite de la baisse des dotations, bien que ralentie cette année, pèse encore pour une part importante dans le budget de la ville. Ce phénomène est d'autant plus important, que la commune entre dans un processus de sortie échelonnée de la dotation de solidarité urbaine. Les élections présidentielles à venir ne sont pas non plus exemptes d'incertitudes quant aux participations de l'Etat envers les collectivités territoriales.

Au niveau local, c'est le changement du paysage territorial qui impacte la construction du budget 2017. En effet, au 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération Clermont Communauté s'est transformée en communauté urbaine. Cette transformation répond à un double objectif : d'une part, se doter d'une structure capable de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain et d'autre part, faire face aux enjeux géographiques actuels et futurs en restant attractif dans le cadre de la fusion des régions.

En tant que communauté urbaine, Clermont Auvergne Métropole assume désormais en lieu et place des communes des compétences en matière de tourisme, urbanisme, voirie, eau et assainissement. Pour se faire, des transferts de moyens matériels, financiers et humains ont été opérés de la commune vers la communauté urbaine, le tout dans le respect des principes de neutralité budgétaire et de préservation de la qualité du service rendu.

Si tout n'est pas encore opérationnel, la construction du budget primitif 2017 de la ville tient compte de cette transformation.

II. LE BUDGET PRIMITIF 2017

le budget primitif 2017 de la ville de Cournon-d'Auvergne se présente de la manière suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<u>DEPENSES</u>		
Crédits votés au BP	4 980 033,40	24 680 840,00
Reports 2016	527 305,00	
Résultat reporté	1 343 651,60	
Total des dépenses	6 850 990,00	24 680 840,00
<u>RECETTES</u>		
Crédits votés au BP	4 969 980,00	22 410 101,72
Reports 2016	771 010,00	
Résultat antérieur reporté		2 270 738,28
Part du résultat 2016 affectée	1 110 000,00	
Total des recettes	6 850 990,00	24 680 840,00

Les inscriptions 2017 sont en nette baisse par rapport à 2016 (-7,38 % pour la section de fonctionnement et -28,37 % pour la section d'investissement). L'explication principale de cette évolution tient dans le mécanisme des transferts de compétences qui induisent des transferts financiers de la commune vers la communauté urbaine.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2016	BP 2017	%
Charges caractère génér	4 945 560	4 795 190	-3,04%
Charges de personnel	15 158 130	14 004 695	-7,61%
Charges gestion	420 280	461 505	9,81%
Subv et participations	3 087 300	3 121 650	1,11%
Frais financiers	705 730	677 500	-4,00%
Amortissements	764 400	675 090	-11,68%
Virement section invst	1 550 000	804 800	-48,08%
Charges except et divers	15 980	140 410	778,66%
TOTAL :	26 647 380	24 680 840	-7,38%

RECETTES	BP 2016	BP 2017	%
Excédent reporté	1 359 025	2 270 738	67,09%
Prod services-gestion...	1 736 840	2 559 840	47,38%
Travaux en régie	810 350	437 400	-46,02%
Impôts et taxes	17 834 685	15 087 042	-15,41%
Dotat & participations	4 568 420	3 938 100	-13,80%
Atténuation de charges	270 860	196 000	-27,64%
Produits financiers	0	136 500	
Produits excep & div	67 200	55 220	-17,83%
TOTAL :	26 647 380	24 680 840	-7,38%

Il n'est pas question ici de détailler point par point l'évolution des différents postes de dépenses et de recettes, la note de synthèse jointe au budget primitif 2017 faisant déjà cet exercice.

En revanche, plusieurs points sont à souligner :

1. La communauté urbaine et les transferts de compétences

Comme déjà évoqué plus haut, la communauté urbaine se substitue désormais à la commune pour assurer les compétences tourisme, urbanisme, voirie, espaces verts sur voirie, eau et assainissement.

Les transferts de compétences s'accompagnent d'un transfert de charges au profit de Clermont Auvergne Métropole pour lui donner les moyens d'exercer les compétences transférées. Si les dépenses sont compensées par un prélèvement sur l'attribution de compensation, les recettes transférées sont elles compensées par une augmentation de l'attribution de compensation.

Pour ce qui concerne la commune de Cournon-d'Auvergne, l'impact sur l'attribution de compensation est de 3 527 676 €, soit une recette provisoire inscrite au budget primitif 2017 de 770 400 € au lieu de 4 302 000 € en 2016. Dans le même temps, la ville n'a plus à supporter les charges d'entretien et de création de voirie ainsi que le coût des 30 agents transférés dont la communauté urbaine a désormais la charge.

Par ailleurs, eu égard au choix opéré par la commune de conserver certains services de proximité (dont les espaces verts sur voirie normalement transférés au 1^{er} janvier 2017), des conventions de mutualisation ascendante (de la ville vers la CU) sont en cours de réalisation. Elles permettent l'inscription d'une recette pour 2017 de près de 812 350 €.

En outre, Clermont Auvergne Métropole prend en charge la quote part d'annuité de dette correspondant aux dépenses d'équipement transférées. Le reversement provisoire 2017 de la communauté urbaine vers la ville au titre de l'emprunt sera de 586 500 € (soit 450 000€ en investissement et 136 500 € en fonctionnement).

Cependant, les inscriptions budgétaires liées au transferts de compétences seront révisées au cours du 2^{ème} semestre 2017, et ce en vue d'intégrer plusieurs paramètres : d'une part, les calculs d'impact devront s'appuyer sur les chiffres des comptes administratifs 2016 (période de référence retenue) et d'autre part, il s'agira d'intégrer dans la méthodologie de calcul, l'amendement à la loi de finances rectificatives 2016 visant à créer une attribution de compensation d'investissement.

En effet, actuellement, l'attribution de compensation est uniquement imputée en section de fonctionnement. L'impact des charges transférées émanant de la section d'investissement sur la section de fonctionnement, modifie sensiblement la structure du budget primitif ainsi que la lecture des ratios par rapport aux exercices précédents. La baisse du virement à la section d'investissement par exemple (804 800 € en 2017 contre 1 550 000 € en 2016) est une conséquence directe de ces transferts.

	2013	2014	2015	2016	2017	2017 (en tenant compte de l'amendement)
Recettes réelles de fonctionnement	25 588 745	26 911 150	26 766 630	25 824 830	24 228 220	25 751 206
Dépenses réelles de fonctionnement	23 292 195	24 718 550	24 907 620	24 332 980	23 200 950	23 200 950
Epargne brute	2 296 550	2 192 600	1 859 010	1 491 850	1 027 270	2 550 256
Remboursement en capital	1 951 000	1 958 000	2 087 000	1 900 005	1 826 008	1 826 008
Epargne nette	345 550	234 600	-227 990	-408 155	-798 738	724 248

Au regard du tableau ci-dessus, on constate que notre capacité d'autofinancement (CAF) se détériore au fil des exercices, conséquence directe de la baisse des dotations de l'Etat. L'impact des transferts de compétences inscrit en l'état tel que prévu par la réglementation en vigueur au moment de la construction du budget primitif, accentue ce phénomène. La création d'une attribution de compensation d'investissement devrait nous permettre à terme de retrouver une CAF positive. A titre d'information, les charges nettes d'investissement transférées pèsent dans notre attribution de compensation pour 1 522 986 €).

2. La maîtrise de la masse salariale

Outre les transferts de compétences et leurs impacts sur les charges de fonctionnement, la municipalité poursuit ses efforts de gestion, notamment en terme de ressources humaines.

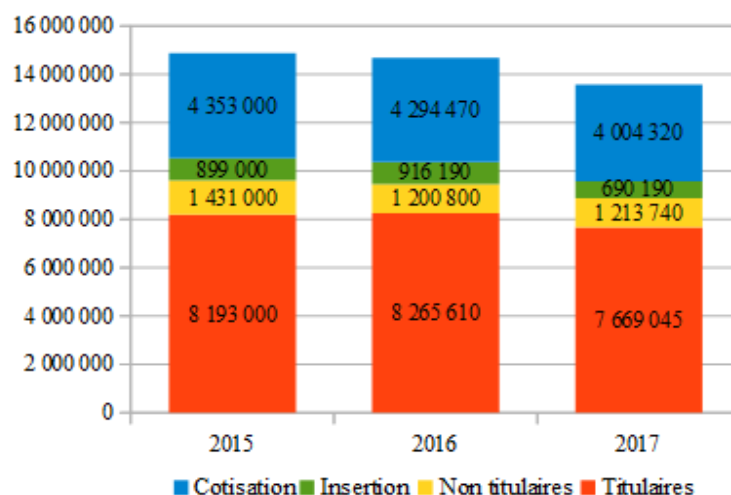
Ainsi, les charges de personnel pesant pour plus de 60 % dans les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites en diminution de 7,61 % (soit - 1 153 435 €) par rapport à 2016.

Le transfert du personnel voirie à la communauté urbaine explique la plus grande partie de cette baisse (- 940 000 €). Mais le travail de fond réalisé sur la masse salariale, tels que la réorganisation de certains services, la mutualisation interne ou la formation, produit ses effets. Aussi, l'objectif pour l'exercice 2017 est de contenir cette enveloppe en nette diminution tout en faisant face à l'augmentation du pont d'indice, à la revalorisation des grilles indiciaires ainsi qu'à la hausse des taux de cotisation CNRACL.

**Evolution des effectifs budgétaires
En équivalent temps plein**

	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Titulaires	305,3	312,8	288,2
Non titulaires	50,9	29,1	22,3
Contrats d'insertion	42	45,69	34,4
Apprentis	3	3	3
Vacataires	23,5	24	29
	424,7	414,59	376,9

Evolution de la masse salariale



3. Le maintien des services publics de proximité

Malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes en baisse, la ville de Cournon-d'Auvergne maintient le niveau et la qualité des services publics proposés aux habitants. Son champ d'action est multiple et répond aux besoins de tous les couronnais :

Cadre de vie : les habitants apprécient le fleurissement de la ville (label 3 fleurs), la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des espaces verts ainsi que le soin apporté aux espaces de plein air ;

Education : la municipalité est attentive à l'entretien des bâtiments scolaires, elle propose de nombreuses activités éducatives gratuites, le prix de l'accueil périscolaire est minime et le transport scolaire gratuit. Elle apporte son aide aux classes de nature. La construction d'une nouvelle cuisine centrale est également à l'étude en liaison avec la commune du Cendre pour un équipement mutualisé ;

Culture : chacun s'accorde à reconnaître la qualité de la saison culturelle et du festival jeune public. Les associations culturelles bénéficient de subventions municipales ; Cournon-d'Auvergne permet l'apprentissage de la musique au sein de son conservatoire et offre une programmation de qualité au cinéma municipal Le Gergovie, classé Art et Essai ;

Animations : la ville organise plusieurs animations durant l'année : foire de la Saint Maurice, marchés nocturnes, marché de Noël, ... Elle subventionne les nombreuses associations de loisirs. De plus, des réunions conviviales, des mariages ou des fêtes de familles peuvent se tenir dans les deux salles de l'Astragale, qui sont aussi à la disposition des entreprises privées pour la tenue de séminaires par exemple.

Sports et loisirs : Cournon-d'Auvergne est une des villes du Département les mieux pourvues en équipements sportifs. Elle possède aussi une salle polyvalente que chacun peut louer, une zone de loisirs appréciée par tous les habitants de l'agglomération ainsi qu'un plan d'eau.

Enfance/jeunesse : le Centre d'Animations Municipal propose une large palette d'activités : les activ'ados et activ'été, l'Atelier, les séjours vacances, les aires de jeux sécurisées, ... Le CCAS, qui gère la petite enfance offre différents modes de gardes pour les plus petits. Les plus grands peuvent bénéficier d'une aide au permis de conduire et peuvent désormais profiter du nouveau skate parc ;

Social : la Commune verse au CCAS une subvention de 1 675 000€. Cet établissement public gère la petite enfance, le foyer logements et l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Les associations caritatives, comme les Restos du Cœur par exemple sont bénéficiaires de subventions communales. A noter également l'ouverture dans le courant du 1er trimestre 2017 d'une épicerie sociale ;

Urbanisme : la révision en cours du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est une étape importante pour le développement de la ville et la préparation de son avenir. La ZAC du Palavezy, qui est un écoquartier, va enfin se concrétiser et la nouvelle ZAC République est en phase d'étude ;

Aide au commerce de proximité : la municipalité a créé un service dédié à l'écoute et au soutien du commerce de proximité. Chaque fois que cela est possible des places de stationnement sont matérialisées au plus près des commerces. La Commune subventionne l'association Espace 4 qui regroupe les commerces de Cournon-d'Auvergne et du Cendre.

Il est important de rappeler que tous les tarifs des services proposés aux habitants (restauration scolaire, CAM, école de musique, garderie, ...) sont calculés en fonction du quotient familial, gage d'équité et de solidarité.

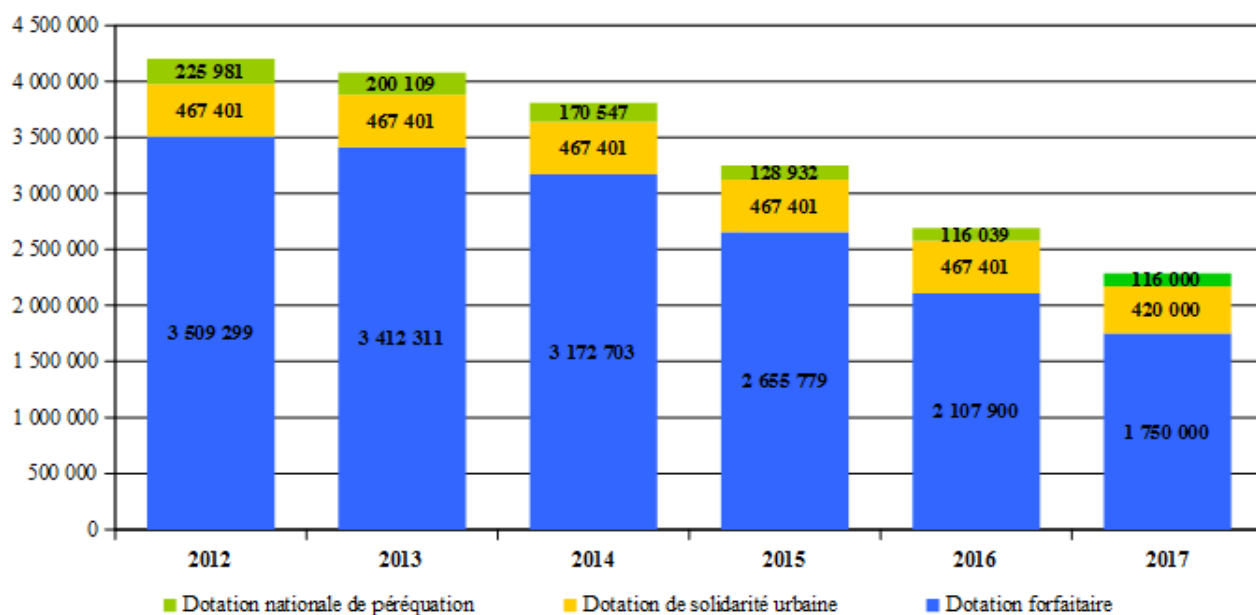
4. La baisse des dotations

Les dotations et participations qui constituent 17,93 % des recettes réelles de fonctionnement sont en baisse depuis quelques années. Elles représentaient 5 666 060 € en 2012, elles ne représentent plus que 3 938 100 € en 2017.

En comparaison de BP à BP, si l'ensemble des dotations, hors dotation globale de fonctionnement (DGF), progresse de 23,15 % sur la période 2012-2017 (résultat des participations du Département et de l'État pour les différents contrats aidés : CAE et emplois d'avenir), la DGF, quant à elle, enregistre une baisse de 49,18 %, diminution voulue par l'État au titre de la contribution des communes au redressement des finances publiques. La loi de finances pour 2017 s'inscrit dans cette continuité et prévoit le lancement de la 3ème phase de baisse des dotations. Bien que diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017, la baisse des dotations continuera encore de peser sur les finances de la collectivité, d'autant que la commune de Cournon-d'Auvergne s'inscrit dans un processus de sortie progressive de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

En 2012, la DGF était inscrite pour 4 202 681 €, la prévision 2017 est ramenée à 2 286 000 € (soit une perte de recettes de près de 2 millions d'euros).

Evolution des dotations de l'Etat



5. L'utilisation du levier fiscal

Le produit fiscal estimé des trois taxes « ménage » (taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties et taxe sur les propriétés non bâties) est inscrit à hauteur de 13 167 000 €. Il prévoit la revalorisation des valeurs locatives fixée par l'État à 0,4%, ainsi que la prévision du dynamisme des bases à 1,4%.

De plus, en affichant ses priorités telles que la poursuite de l'investissement, le maintien de la qualité des services publics rendus à la population et la préservation d'une situation financière saine, le tout dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, la municipalité est contrainte d'actionner cette année le levier de la fiscalité.

Stables depuis 2009, les taux de fiscalité sur la taxe d'habitation et le foncier bâti ont donc été votés en légère hausse.

	Depuis 2009	2017	% d'évolution par rapport à 2016	% d'évolution annuelle
Taxe d'habitation	20,67%	21,45%	3,80%	0,46%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,95%	24,05%	4,80%	0,59%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	149,21%	149,21%		

B LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (reports inclus)	BP 2016	BP 2017	%
Déficit reporté	2 541 365	1 343 652	-47,13%
Subv d'invst	12 200	36 820	201,80%
Emprunts et dettes	1 900 005	1 826 008	-3,89%
Subv d'équipt versées	146 000	0	
Immo incorporelles	282 910	203 305	-28,14%
Immo corporelles	1 657 875	2 058 030	24,14%
Immo en cours	2 630 380	921 620	-64,96%
Immo financières	393 530	461 555	17,29%
TOTAL :	9 564 265	6 850 990	-28,37%

RECETTES (reports inclus)	BP 2016	BP 2017	%
Dotations, fonds divers	950 000	870 000	-8,42%
Subv d'invst	1 004 935	285 600	-71,58%
Emprunts et dettes	2 648 130	2 348 695	-11,31%
Immo financières	0	460 900	
Amort des immo	764 400	675 090	-11,68%
Virt de la section fct	1 550 000	804 800	-48,08%
Produits des cessions	471 800	295 905	-37,28%
Excéd de fct capitalisé	2 175 000	1 110 000	-48,97%
TOTAL :	9 564 265	6 850 990	-28,37%

Le principal changement à intervenir en 2017 est lié au transfert de la compétence voirie. En effet, il n'est plus du ressort de la commune d'investir dans ce secteur. Aussi, les ressources qu'elle y consacrait auparavant sont désormais déduites de l'attribution de compensation réduisant d'autant par ricochet les moyens de la section d'investissement.

Pour autant, continuer à investir pour maintenir la qualité des services et des équipements offerts aux couronnais reste une priorité.

1. Investir pour l'avenir

Pour une collectivité locale, l'investissement est non seulement indispensable pour maintenir la qualité des prestations à ses habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local, source de richesses pour tous. Les dépenses d'équipement sont réparties en deux grandes familles : les équipements récurrents nécessaires aux services municipaux pour assurer leurs missions et maintenir le patrimoine immobilier en bon état et les équipements structurants qui, inscrits à l'intérieur du plan pluriannuel d'investissement, mettent en avant des projets d'envergure.

Chacune de ces deux familles doit s'inscrire dans une enveloppe de crédits qui répond à la fois à notre capacité budgétaire à réaliser des investissements mais aussi à notre capacité à maîtriser les charges de fonctionnement qui peuvent être induites par ces équipements. Outre l'importance pour les habitants des équipements réalisés, les financements externes mobilisables dans leur plan de financement constituent un critère non négligeable dans les choix permettant de phaser ces réalisations dans le temps.

Aussi et conformément au plan pluriannuel d'investissement, l'enveloppe de crédit consacrée aux équipements structurants est prévue à hauteur de 1 059 100 € au budget primitif 2017. Les principaux projets concernent notamment la poursuite de l'aménagement de la zone de loisirs (231 400€), la création d'un complexe multi-activités dont l'aménagement d'un boulodrome (200 000 €), la réfection de la toiture des tennis couverts (160 000 €), la construction d'une nouvelle piste de BMX (200 000 €) et la rénovation de la piste d'athlétisme (120 000 €).

Parallèlement, la commune prévoit une somme de 1 585 650 € au titre des investissements dits récurrents, enveloppe qui se situe dans la moyenne des dépenses inscrites lors des exercices précédents. Parmi les crédits inscrits, nous pouvons citer notamment :

- Etudes et urbanisme pour 75 500 € : il s'agit de définir le rôle et la place de la ville de demain. En l'occurrence, le projet de restructuration de la place Gardet se poursuit avec une enveloppe de 50 000 € dédiée aux études environnementales de la future ZAC et 11 000 € sont consacrés à l'achèvement de la modification du PLU ;
- Plantations pour 33 000 € : la ville de Cournon-d'Auvergne est très sensible à la préservation de l'environnement et s'attache à améliorer le cadre de vie de la population ;
- Informatisation pour 135 830 € : il s'agit de pourvoir à l'équipement en logiciels et matériels les services de la ville. Cette année, une enveloppe de 48 000 € est destinée à l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs à destination des écoles de Cournon-d'Auvergne ;
- Matériels et outillage pour 178 520 € : cette somme est consacrée à l'acquisition de matériels pour l'ensemble des services de la ville tels que le centre technique municipal, les écoles, les restaurants scolaires, le conservatoire municipal de musique, le service manifestations, le service culturel, ...
- Travaux dans les bâtiments administratifs pour 223 600 € : il s'agit notamment de dépenses inscrites pour des travaux d'amélioration, de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments administratifs recevant du public ;
- Travaux dans les bâtiments scolaires pour 326 300 € : les crédits inscrits portent principalement sur des travaux de modernisation et d'isolation des écoles, améliorant ainsi les conditions d'enseignement au sein des établissements de la ville de Cournon-d'Auvergne ;
- Travaux dans les bâtiments sportifs et de loisirs pour 201 000 € : il s'agit essentiellement de travaux d'amélioration et de maintien en bon état d'utilisation des infrastructures, permettant à la ville de conserver un rayonnement sportif sur tout le territoire communautaire.

2. Une gestion maîtrisée de la dette

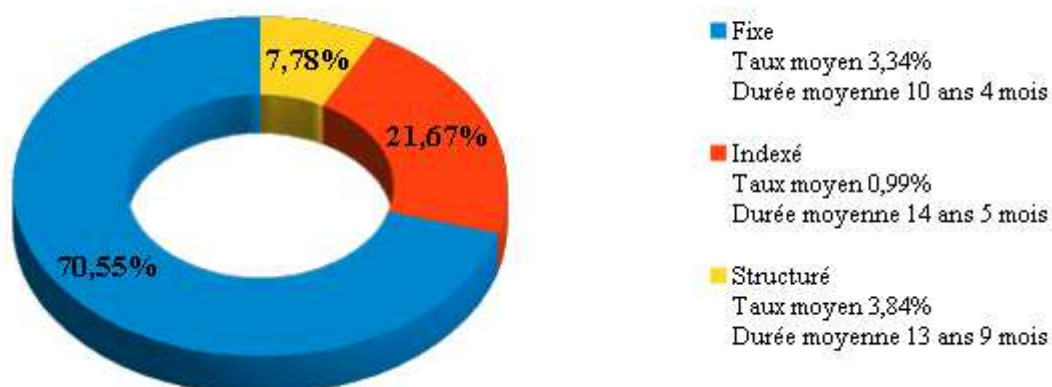
Pour financer ce programme d'investissement, nous disposons de recettes propres, telles que l'excédent reporté, les amortissements ou encore le remboursement au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). A noter que nous disposons également à partir de 2017, toujours au titre des ressources propres, d'une recette induite par les transferts de compétences et destinée à couvrir la prise en charge par la communauté urbaine de la part des emprunts ayant servi à financer les travaux de voirie jusque là supportés par la commune.

En parallèle, nous avons besoin de faire appel à d'autres ressources comme les subventions et les emprunts. Nous portons cependant toute notre attention à limiter l'endettement de la ville et à ne recourir à l'emprunt qu'à bon escient.

Evolution de la dette depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours	21 646 453	20 783 870	19 760 804	20 118 331	19 982 256	19 921 053
Annuité	2 512 228	2 486 174	2 534 162	2 711 712	2 457 865	2 365 709
Intérêts de l'exercice	618 975	612 687	597 224	586 600	553 084	540 135
Taux moyen	3,05%	3,06%	3,09%	2,99%	2,86%	2,74%

Répartition de la dette au 01/01/2017 par type de taux



Au 01/01/2017, notre encours de dette est stable par rapport à 2016 (-61 000 €) avec un taux d'intérêt moyen qui se situe à 2,74% (contre 2,86% au 01/01/2016).

En pratiquant une gestion active de la dette, la ville de Cournon-d'Auvergne minimise les frais financiers de la collectivité et réduit le risque qui pèse sur l'encours. Ainsi, notre stock de dette est majoritairement composé de contrats à taux fixe (70%). Les emprunts indexés ou variables (22%) sont suivis avec attention. Ils restent encore très avantageux et expliquent principalement le niveau très bas du taux moyen de notre encours. Le prêt structuré quant à lui, basé sur un index européen simple (EURIBOR), ne présente actuellement aucun risque et son taux pour 2017 est inférieur à celui d'un emprunt à taux fixe qui aurait été souscrit à la même date (avril 2008).

III. Les budgets annexes

Un budget annexe est mis en œuvre lorsque la loi nous oblige à identifier certaines activités dans un budget différent de celui de la ville. A Cournon-d'Auvergne, 6 activités sont concernées par cette réglementation et présentées dans un budget annexe :

- le camping municipal du Pré des laveuses
- le cinéma municipal le Gergovie

- le complexe d'animations festives et culturelles de l'Astragale
- la régie des Transports
- la ZAC du Palavezy
- la Production d'Electricité

	VILLE	CAMPING	CINEMA	SALLE FESTIVE	TRANSPORTS	PALAVEZY	PRODUCTION ELECTRICITE	TOTAL
INVESTISSEMENT								
Dépenses	6 850 990	353 235	194 000	95 950	78 501	2 352 585	136 917	10 062 178
Recettes	6 850 990	353 235	194 000	152 675	78 501	2 352 585	151 180	10 133 166
FONCTIONNEMENT								
Dépenses	24 680 840	582 000	484 541	172 600	374 274	2 068 000	18 400	28 380 655
Recettes	24 680 840	582 000	484 541	172 600	374 274	2 068 000	18 400	28 380 655

Tous les budgets annexes étant assujettis à la TVA, les sommes présentées sont exprimées en HT.

Le Camping : parmi les investissements prévus : le réaménagement de la salle des campeurs : 16 500 €, la rénovation du bar : 11 400 €, l'implantation de cardélabres vers les locatifs : 8 000 €, le passage en une gestion automatisée et à distance des bâtiments (alarme, chauffage, ...) : 5 000 €, l'installation de vidéo surveillance : 8 000 €, des travaux d'accessibilité: 8 200 €. Pour financer ces investissements un emprunt de 69 600 € est inscrit au budget primitif. Aucune subvention d'équilibre du budget ville n'est prévue en fonctionnement, les dépenses de la section étant stables.

Le Cinéma : les principaux investissements de l'exercice doivent permettre la rénovation de la salle 2 (y compris le réhousage des sièges) pour 60 000 €, l'acquisition d'un nouvel écran tactile de caisse et de deux terminaux de paiement pour 4 500 €, ainsi que le remplacement de la vidéo surveillance des hall, de 3 amplis dans les salles de projection et du système de gestion à distance du bâtiment pour 15 000 €. Le financement de ces équipements par l'emprunt est de 46 700 €. A noter par ailleurs, que pour la première fois, la section de fonctionnement participe au financement des investissements par un virement de 16 500 €, résultats des bons chiffres de 2016 (62 000 entrées en 2016 contre 54 000 en 2015). La subvention d'équilibre est prévue à hauteur de 95 000 €, soit en baisse de 5 000 € par rapport à 2016.

L'Astragale : pour 2017, les inscriptions d'investissement concernent la mise en place d'un système de télégestion du bâtiment pour 10 000 € et l'installation de la télésurveillance aux abords du site pour 8 000 €. Aucun emprunt n'est inscrit, les amortissements autofinçant les dépenses d'équipement. En fonctionnement, la subvention d'équilibre versée par le budget ville est maintenue à 97 500 €.

Les Transports : l'investissement 2017 porte sur l'acquisition d'un mini bus à hauteur de 24 400 €. Cet achat ne nécessite aucun recours à l'emprunt. La subvention d'équilibre versée par le budget ville est inscrite pour 310 000 €, en baisse de 25 000 € par rapport à 2016

La ZAC du Palavezy : les travaux d'aménagement sont en phase d'achèvement. Les premières ventes de terrains ainsi que les travaux de construction devraient débuter dans le courant de l'année. Le budget prévoit donc à la fois des recettes de fonctionnement et la sortie du stock de terrains aménagés pour les surfaces correspondantes.

La production d'électricité : En fonctionnement, les recettes de vente d'électricité permettent de couvrir les dépenses d'amortissements, d'intérêts de la dette et de maintenance des panneaux. Côté investissement, l'amortissement des biens couvre le remboursement en capital de l'emprunt. A noter par ailleurs que des opérations de régularisation sont prévues au budget 2017. En effet lors de la création du budget annexe, les investissements et l'emprunt correspondant alors sur le budget principal ont été mis à disposition du budget annexe. La différence de régime fiscal des deux budget nécessitait un transfert réel. Ce sont ces écritures qui apparaissent en section d'investissement.

En conclusion, nous pouvons rappeler que les incertitudes politiques, la baisse des dotations de l'Etat et les transferts de compétences vers la communauté urbaine ont très fortement marqué la construction budgétaire 2017.

Pour autant et malgré ce contexte en mouvement, nous pouvons dire que le budget 2017 de la ville de Cournon-d'Auvergne respecte une nouvelle fois les valeurs qui sont les nôtres. Il soutient les investissements, préserve les services rendus aux habitants et met en œuvre nos choix politiques, de solidarité et de développement de notre ville.